

*Communiqué de presse***FRÉQUENCES OUTRE-MER****L'Arcep lance une deuxième consultation publique sur l'attribution de fréquences radioélectriques en Guyane**

Paris, le 10 septembre 2026

Du 10 juillet au 26 septembre 2025, l'Arcep a mené une consultation publique intitulée « Attribution de fréquences à Mayotte et en Guyane ». Cette consultation a notamment permis de recueillir les positions des acteurs intéressés concernant les besoins en fréquences en bande 3,4 – 3,8 GHz en Guyane et d'éclairer l'action de l'Autorité au sujet des fréquences prochainement disponibles dans la bande.

L'Arcep lance aujourd'hui une deuxième consultation publique pour recueillir l'avis des acteurs intéressés sur les actions envisagées par l'Autorité concernant l'attribution de fréquences et les conditions qui pourraient y être attachées.

Le présent document rappelle l'utilisation actuelle de la bande 3,4 – 3,8 GHz en Guyane et fait une synthèse des retours à la première consultation publique. Il présente ensuite les suites envisagées par l'Arcep à ce jour pour l'attribution des fréquences dans cette bande sur ce territoire.

Les avis des acteurs du secteur sont notamment attendus sur :

- les perspectives d'utilisation de la **bande 3410 – 3480 MHz** pour l'exploitation de réseaux mobiles dans les communes littorales de Guyane ;
- la **modification du périmètre géographique des autorisations** attribuées aux opérateurs mobiles en 2023 **en bande 3,4 – 3,8 GHz** en Guyane, ayant pour objet d'inclure les communes d'Apatou et Regina ;
- l'attribution de fréquences dans la **bande 3,4 – 3,8 GHz sur le périmètre des autres communes isolées** de Guyane.

Les acteurs sont invités à adresser leur contribution avant le 12 octobre 2026 à 18 heures, heure de Paris.

Les documents associés :

- [La consultation publique sur l'attribution de fréquences dans la bande 3,4 – 3,8 GHz en Guyane](#)
- [La consultation publique sur l'attribution de fréquences à Mayotte et en Guyane de 2025](#)

A propos de l'Arcep

L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Arbitre expert et neutre, au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.

Contact presse

Victor Schmitt

victor.schmitt@arcep.fr

Tél. : 01 40 47 71 84

Suivez l'ARCEP www.arcep.fr LinkedIn /  Bluesky /  Mastodon Instagram**Abonnez-vous**

Flux RSS

Lettre électronique

Listes de diffusion